

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2017

**Président** : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n°2017-06-04)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-06-01 à 06), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22 – pouvoir à M. VUILLIET), M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN (sauf délibérations n°2017-06-01 à 11), M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

**Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Géraldine LARDENNOIS,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Michel BANCAL,  
M. Erik LINQUIER,  
M. Olivier de LA FAIRE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France 2017-2020.  
Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;  
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.222-4 à L.222-7 et R.222-13 à R.222-36 ;  
Vu la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (1) ;  
Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;  
Vu le courrier du Préfet de Région du 16 mai 2017 soumettant pour avis le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France 2017-2020 à l'ensemble des communes, établissements publics de coopération intercommunale, Conseils départementaux, ainsi que du Conseil régional, pour une durée de 3 mois, conformément à l'article R.222-21 du Code de l'environnement ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2017.

-----

- Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont issus de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, loi LAURE, qui reconnaît le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, et qui institue des instruments de planification destinés à réduire le niveau et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement (PPA, procédures d'information et d'alerte pollution et plan de déplacements urbains d'Île-de-France).

Définis comme outils de maîtrise de la qualité de l'air à l'échelle d'une zone régionale, les PPA sont obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites et les valeurs cibles sont dépassées ou risquent de l'être.

En Île-de-France, le périmètre retenu pour le PPA s'étend sur toute la région.

- La qualité de l'air en Île-de-France est en nette amélioration depuis les années 1990. En 2015, on compte 300 000 franciliens exposés à la pollution aux particules fines (PM<sub>10</sub>) et 1,6 millions exposés au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), contre respectivement 5,6 millions et 3,8 millions en 2007 (sur la base de la valeur limite journalière pour PM<sub>10</sub> et de la valeur limite annuelle pour NO<sub>2</sub>).

Malgré les efforts importants accomplis au cours des dernières années, les stations du réseau AirParif ont mesuré en 2015 des dépassements des valeurs limites réglementaires. Les polluants concernés par ces franchissements de valeurs limites sont : le NO<sub>2</sub> et les PM<sub>10</sub>.

Bien que l'Île-de-France bénéficie d'un environnement géographique favorable à la dispersion des polluants, des dépassements de valeurs réglementaires sont relevés chaque année. Cette situation s'explique par la densité exceptionnelle de population et d'activités sur une partie du territoire, ainsi que par un urbanisme ne favorisant pas la dispersion de polluants. La densité d'activités et de population entraîne de fait des émissions de polluants plus importantes, et concentrées sur une petite partie de la région.

Les principales contributions aux émissions de polluants en Île-de-France sont aujourd'hui liées au secteur résidentiel (33% des émissions de particules fines PM<sub>10</sub>, 47% des PM<sub>2-5</sub> et 39% des émissions de COVNM - composés organiques volatils non méthaniques-) ainsi qu'au secteur des transports routiers (62% des émissions d'oxyde d'azote).

- Révisé en 2011 et approuvé en 2013, le deuxième PPA a mis en place 11 mesures réglementaires afin notamment de réduire les émissions liées à l'industrie, au secteur résidentiel et au secteur aérien. À la fin de l'année 2015, sur 11 mesures réglementaires, 8 ont été totalement ou presque réalisées et la qualité de l'air moyenne s'est améliorée.

Pour autant, un certain nombre d'objectifs n'ont pas été atteints (nombre de plan de déplacement entreprises réalisés, part des équipements individuels de combustion au bois...).

Le PPA d'Île-de-France va connaître sa deuxième révision en 2017. Ce troisième PPA, objet de la présente délibération, propose 25 défis et 46 actions. Chaque défi, et corollairement, chaque action sont sectorisés afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux de la qualité de l'air en Île-de-France, le diagnostic des émissions de chaque secteur ayant permis de cibler plus clairement les objectifs à atteindre. Avec huit défis déclinés en 20 actions, le secteur des transports est au cœur des enjeux de ce nouveau PPA.



Sur ce volet transports, le projet de PPA a défini 8 défis, comprenant 16 actions :

DEFIS		ACTIONS
TRA1	Elaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public	Action 1 : Etendre l'obligation de réalisation d'un plan de mobilité aux personnes morales de droit public franciliennes et définir le contenu des plans de mobilité. Action 2 : Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mobilité. Action 3 : Faciliter le dépôt et le suivi des plans de mobilité.
TRA2	Apprécier les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses max. autorisées sur les voies structurantes d'agglomérations d'Île-de-France	Action 1 : Évaluer les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses sur 5 tronçons autoroutiers et routiers nationaux
TRA3	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements (PLD) et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme	Action 1 : Relancer collectivement les plans locaux de déplacement . Action 2 : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de mobilité durable dans l'urbanisme
TRA4	Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Ile-de-France.	Action 1 : Finaliser et mettre en œuvre les actions de la convention Villes Respirables en 5 ans.
TRA5	Favoriser le covoiturage en Ile-de-France.	Action 1 : Favoriser le développement du covoiturage en Île-de-France. Action 2 : Étudier l'opportunité d'ouvrir aux covoitureurs d'utiliser les voies dédiées aux bus sur le réseau routier national et autres voies.
TRA6	Accompagner le développement des véhicules à faibles émissions.	Action 1 : Installer des bornes électriques dans les parcs relais afin de développer l'usage des véhicules électriques. Action 2 : Inciter les communes à mettre en place des politiques de stationnement valorisant les véhicules les moins polluants. Action 3 : Créer une plate-forme régionale de groupement de commandes de véhicules à faibles émissions pour les PME / PMI.
TRA7	Favoriser une logistique durable plus respectueuse de l'environnement.	Action 1 : Préserver les sites à vocation logistique Action 2 : Fournir un modèle type de charte de logistique urbaine à l'ensemble des collectivités. Action 3 : Mettre à jour la stratégie régionale d'orientation pour soutenir le transport de marchandises longue distance raisonné et durable.
TRA8	Favoriser l'usage des modes actifs.	Action 1 : Publier un recueil de bonnes pratiques pour la mise en place d'aides à l'achat de vélos, vélos à assistance électrique et triporteurs.

- Dans le cadre de sa compétence en matière de transports, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a, pour sa part, également déjà pris en compte ces problématiques environnementales. Ainsi, l'Agglomération :
  - fait partie du plan de déplacements inter-administrations réalisé par la ville de Versailles,
  - a initié et accompagne plusieurs plans de déplacements interentreprises sur son territoire,
  - mène actuellement, avec le concours du Syndicat des transports d'Ile-de-France, un important travail de restructuration du réseau de bus pour optimiser les dessertes, favoriser l'intermodalité, augmenter la part modale des bus,
  - est à l'origine d'un accord-cadre en faveur des mobilités innovantes (véhicules électriques et hydrogènes, navettes autonomes...),
  - réalise plusieurs pistes cyclables et voies vertes dans le cadre de son schéma directeur des circulations douces.

Aussi, pour les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les défis énoncés dans le projet de PPA correspondent aux ambitions que se fixe la Collectivité.

Il apparaît toutefois dans le DEFI TRA8 « Favoriser l'usage des modes actifs doux » qu'une action de type « renforcer le maillage des voies réservées aux modes doux (pistes ou bandes cyclables, voies vertes...) » pourrait être ajoutée au projet de PPA.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

*d'émettre un avis favorable au projet de plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France, proposé par le Préfet de Région par courrier du 16 mai 2017 pour la période 2017-2020, afin de répondre à la prise en compte de la qualité de l'air au regard de l'enjeu majeur de santé publique, sous réserve d'ajouter l'action supplémentaire suivante dans le défi « TRA8 » : « renforcer le maillage des voies réservées aux modes doux (pistes ou bandes cyclables, voies vertes...) ».*

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Siméoni).

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-06-12

**Résumé de l'acte** : Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France 2017-2020. Avis de ...

**Date de décision** : 26/06/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.8. Environnement

**Rédacteur** : Deborah Abbe

**AR reçu le** : 30/06/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170626-2017-06-12-DE

### Pièces jointes :

2017-06-12 ENV - Avis PPAV2.pdf

ANNEXE 2017-06-12 - PPA.pdf

### Historique :

30/06/2017 14:50:36	Reçu	Deborah Abbe
30/06/2017 14:51:24	En cours de transmission	
30/06/2017 14:51:45	Transmis en Préfecture	
30/06/2017 14:54:36	Accusé de réception reçu	

